



Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)

COMITE D'ACCREDITATION DES OBSERVATEURS

Objet : Lettre d'information

Le Président du Comité

AUX

ONG NATIONALES ET INSTITUTIONS
INTERNATIONALES D'OBSERVATION.

Madame / Monsieur,

Le Comité d'Accréditation (C.A) des observateurs électoraux de la CENI a l'honneur de porter à la connaissance des institutions et organisations nationales, régionales et internationales désireuses de déployer des observateurs, qu'il a commencé ses activités (traitement des dossiers d'accréditation) pour l'Election Présidentielle du 11 octobre 2015 en République de Guinée.

A cet effet, le Comité invite toutes les structures qui sollicitent faire l'observation, de bien vouloir déposer les dossiers ci-après :

- 1- Une demande d'accréditation Adressée au Président du CA qui précise :
 - le nombre d'observateurs que vous comptez déployer sur le territoire national ;
 - la date d'arrivée de la mission ;
 - et les coordonnées du chef de votre mission d'observation électorale ;
- 2- La liste des observateurs et le plan de déploiement ;
- 3- Une copie du rapport d'observation des élections législatives de 2013 ;
- 4- Une attestation de prise en charge des observateurs par l'organe demandeur.

Le délai limite accordé aux institutions d'observation pour le dépôt des demandes d'accréditation est fixé au 31 Août 2015.

Toute institution ou organisation accréditée devra :

- 1- Remplir le formulaire individuel d'inscription prévu par le C.A;
- 2- Fournir deux (02) photos d'identité par observateur. La première servira au fichier central du C.A et la seconde sera apposée sur le badge d'accréditation ;

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous accordez à la tenue de cette élection que nous voulons crédible, transparente et acceptée de tous.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez recevoir, Madame /Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.



Conakry, le 20 juillet 2015

Le Président du Comité

Mr Jacques GBONIMY